



Vu technicien edf souci convecteur qui doit regler

Par **nana66**, le **31/08/2011** à **14:33**

Bonjour,

VOILA NOUS HABITONS DEPUIS 8 MOIS DANS LE LOIRET ET DEPUIS NS AVONS D'ENORMES FACTURES, NOUS AVONS ENVOYE UN COURRIER Lettre R AVEC ACCUSE DE RECEPTION le conseiller EDF A APPELE (les factures sont anormales, aujourd'hui le technicien EDF est venu voir le compteur est relevé le compteur plus j'ai fait un chèque de 200 €

LE TECHNICIEN m'a dit que : LE CONVECTEUR DE BALLON D'EAU CHAUDE ne FONCTIONNE PAS C'est pour ça qu'on a des factures énormes, nous allons recevoir dans quelques jours le compte-rendu du technicien ;

Je pose ma question [/b]: est-ce que le propriétaire est tenu de payer une partie de la facture EDF ET de FAIRE REPARER LE CONVERCTEUR D'EAU CHAUDE sachant qu'à la signature du contrat nous n'avons pas été informé de cette situation.

Nous sommes dans une situation précaire, je suis très inquiète du déroulement de cette affaire.

MERCI DE TOUT COEUR POUR VOTRE REPONSE

Par **mimi493**, le **31/08/2011** à **15:18**

Commencez par téléphoner à votre bailleur pour l'aviser du problème. Voyez comment il

réagit et avisez ensuite. S'il envoie de suite son plombier, pas la peine d'aller plus loin.

PS : si vous êtes en situation difficile, avez-vous droit à la CMU complémentaire (pas la CMU) ? Si oui, demandez-là, ça vous donnera droit au tarif social EDF